

SALLES-LA-SOURCE

Cette cascade qui fait tant de bruit !

Ce vendredi 27 janvier, dans le cadre d'une audience civile, M. et Mme Denis Mathieu, résidents de Salles-la-Source, devaient comparaître au tribunal de grande instance de Rodez face aux représentants de la société hydroélectrique. Les plaignants, qui contestent l'autorisation d'exploiter du concessionnaire, sont propriétaires d'un terrain, sur lequel la conduite forcée est enterrée, sur une distance de 130 mètres. Ce dossier particulièrement "polémique" fait, on le sait, pas mal de bruit et provoque bien des vagues depuis de longs mois, opposant l'exploitant de la micro-centrale hydroélectrique aux défenseurs du site, regroupés au sein de l'association "Ranimons la cascade".

Le dossier a été examiné, à plusieurs reprises, par les services de la préfecture et il est même "remonté" jusqu'au ministère de l'Environnement, mais visiblement rien n'y fait. Par cette action juridique, engagée depuis l'automne 2011, le gérant de la société hydroélectrique, Jean-Gérard Guibert, avait été sommé de produire les titres de servitude sur cette parcelle qu'il prétendait détenir. Selon l'association "Ranimons la cascade", l'absence de ces documents signerait l'arrêt de tout turbinage. Or, l'audience a été reportée, après qu'un sursis supplémentaire (le quatrième ?) a été demandé par le concessionnaire et accordé par le juge. « La société hydroélectrique aurait-elle des difficultés à justifier de titre qu'elle prétend posséder ? Ou bien cherche-t-elle à gagner du temps, chaque jour qui passe lui permettant de continuer à turbiner ? », interroge Bernard Gauvain, au nom de l'association "Ranimons la cascade". Une chose est sûre : la source de mécontentement n'est pas prête de tarir !

J.B.